
COMMUNIQUÉ FRAAP : FACE AU DÉCONFINEMENT, QUEL SOUTIEN POUR LES ACTEURS CULTURELS DE PROXIMITÉ ?

Au 15 mars 2020, la FRAAP avait recensé plus de 1300 associations d'artistes œuvrant professionnellement dans le champ des arts plastiques sur l'ensemble du territoire français.

En nombre et en diversité d'implantations, d'actions engagées, d'artistes impliqué.e.s, et de publics touchés, cela fait de ces associations et collectifs d'artistes, le contingent le plus important d'acteurs et actrices impliqué.e.s dans le soutien à la création et dans la diffusion des arts visuels en France, le plus équitablement réparti sur tous les territoires.

Au 6 mai 2020, à l'annonce du plan pour la culture, aucun mot n'aura été prononcé sur ces acteurs et maillons essentiels de la vie artistique et culturelle sur les territoires. Pourtant, nous savons qu'à la date du déconfinement partiel, les associations d'artistes vont pouvoir reprendre leurs activités et les ateliers d'artistes partagés, les lieux de production, de diffusion et de médiation rouvrir. Néanmoins ces structures n'ont, à ce jour, toujours aucune aide prévue par le Ministère de la Culture.

La crise sanitaire que nous traversons a énormément fragilisé les associations d'artistes, déjà souvent précaires. Une reprise d'activité est nécessaire à leur survie. Cette reprise d'activité partielle, pour qu'elle puisse se faire dans les meilleures conditions et avec le souci d'appliquer les consignes de précaution, devra s'accompagner de lourds protocoles sanitaires et de matériel coûteux. Il est important de soutenir ces acteurs de proximité, travailleurs du réel, qui fondent leur projet sur la rencontre et la solidarité afin d'assurer la sécurité des salariés, des artistes et des publics.

Nous sommes ici dans un cas de force majeure qui reste encore à la charge des artistes eux-mêmes, ou des structures associatives, souvent elles-mêmes très fragiles, qui se sont engagées auprès d'eux.

NOUS DEMANDONS À L'ÉTAT, AU MINISTÈRE DE LA CULTURE DE SOUTENIR LES LIEUX DE DIFFUSION ET DE PRODUCTION ASSOCIATIFS DANS LA MISE EN PLACE DES PROTOCOLES SANITAIRES ET D'ENGAGER DES AIDES SPÉCIFIQUES POUR CES PETITES STRUCTURES AFIN QU'ELLES PUISSENT S'ÉQUIPER DU MATÉRIEL DE PROTECTION NÉCESSAIRE EN VUE D'UN RETOUR D'ACTIVITÉ.

Au-delà du court terme, nous demandons à l'État, au Ministère de la Culture de soutenir ces structures associatives de proximité, souvent sous-estimées malgré le travail remarquable qu'elles effectuent et de leur donner les moyens de poursuivre ce maillage du territoire pour la diffusion de l'art contemporain et ce au plus proche de la population.

Nous nous joignons aux recommandations formulées par nos confrères, consœurs et partenaires du secteur des arts visuels, ainsi qu'à celles des organisations professionnelles des secteurs artistiques et culturels, mettant en avant les principes d'intérêt général et de solidarité.